

[Text]

Obviously we have three choices here—law, regulation, and voluntary compliance. As I indicated yesterday, I have a strong predisposition towards voluntary compliance, provided the voluntary compliance is adequate. The bankers indicated they had a problem doing that, although there appears to be a pretty clear indication that the Minister of Finance can waive the Competition Act as it applies to them. I wondered whether you could do this now, or whether you require a waiver to set these minimum standards. This is a specific question I would like you to respond to.

**Mr. Evans:** Perhaps I could respond to that partially now. I would have to consider the differences between my own association and the CBA. The CBA has some self-regulatory components to it by law, and we do not. The Trust Companies Association has some self-regulatory components to it by law. We do not. The Trust Companies Association is a voluntary association that has no SRO, not like the IDA or the CBA. So that might be a problem.

• 1045

Apart from that, I would think if the committee were to recommend that the Department of Consumer and Corporate Affairs, the Trust Companies Association, the Canadian Bankers' Association, and the co-ops come together and develop a uniform, standard disclosure system and some principles for applying it and for changes in rates and frequency of changes and so on and we could do that, we would be happy to participate. I would hope we would be able to extend that beyond simply federal institutions, because many of my members are provincially chartered and provincially regulated institutions, and I would not want to have my federal companies—

**Mr. McCrossan:** Right.

**Mr. Evans:** —agreeing to behave in one way and the provincial governments saying, no, we are not going to allow that at the provincial level, so my provincial companies are doing something quite different. It has to apply across the board.

**Miss Nicholson:** I have one very simple question. The banks have special accounts for children and senior citizens. The trust companies have special accounts for children and senior citizens. Yet a large proportion of the complaints we get are precisely from children or senior citizens who have felt they had no warning, no knowledge, of the minimum deposit requirement.

What is the problem, do you think? The accounts are there to take care of this situation, yet people do not know about them and use an ordinary account and then

[Translation]

En définitive, nous avons trois choix: la loi, la réglementation et l'autoréglementation. Comme je l'ai dit hier, je préfère de loin l'autoréglementation, à condition que celle-ci soit adéquate. Les porte-parole des banquiers se sont montrés réticents, bien qu'il soit clair que le ministre des Finances est habilité à soustraire les banques à l'application des dispositions pertinentes de la Loi sur la concurrence. Je me demande si vous pourriez dès maintenant établir de telles normes ou s'il vous faudrait d'abord obtenir une dispense. Voilà la question à laquelle j'aimerais avoir une réponse.

**M. Evans:** Je pourrais vous donner dès maintenant une réponse partielle. Il me faudra examiner les différences entre ma propre association et l'ABC. La loi impose à l'ABC de s'autoréglementer, ce qui n'est pas notre cas. L'Association des banquiers canadiens comporte des membres autonomes, parce que la loi l'exige. Ce n'est pas notre cas, car l'Association des compagnies de fiducie est une association à but non lucratif qui ne représente pas d'organisations autonomes, contrairement à l'Association des courtiers en valeurs mobilières ou à l'Association des banquiers canadiens. Il y aurait donc peut-être une difficulté de ce côté-là.

Cela étant, je pense que le Comité pourrait recommander au ministère de la Consommation et des Corporations, à l'Association des compagnies de fiducie, à l'Association des banquiers canadiens et aux coopératives de se rencontrer pour mettre au point un régime uniforme et normalisé de renseignements et des principes d'application qui régiraient les modifications de taux et leurs fréquences. Nous serions tout à fait prêts à participer à ce genre d'entreprise. Je souhaiterais que cela puisse être élargi pour englober d'autres institutions que les institutions fédérales, car beaucoup de nos membres fonctionnent en vertu d'une charte provinciale, sont réglementés par les autorités provinciales, et je ne voudrais pas que nos compagnies réglementées par le gouvernement fédéral...

**M. McCrossan:** Vous avez raison.

**M. Evans:** ... s'engagent d'un côté pour essayer ensuite un refus de la part des autorités provinciales, ce qui signifierait que le régime serait tout à fait différent. Il faudrait un régime universel.

**Mme Nicholson:** Ma question est très simple. Les banques offrent des comptes spéciaux à l'intention des enfants et des personnes âgées. Les compagnies de fiducie ont aussi des comptes spéciaux qu'elles réservent à la même catégorie de clients. Toutefois, il y a beaucoup de plaintes qui viennent précisément des enfants et des personnes âgées, qui estiment qu'on ne les avait pas prévenus de l'exigence d'un dépôt minimum.

Selon vous, quel est le problème? Si l'on prévoit des comptes spéciaux, c'est pour répondre à ce genre de situation et, pourtant, les gens ne sont pas mis au courant,